



Lutte contre la pauvreté : l'État soutient les associations avec une enveloppe de près de 5,7 millions d'euros pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Dans le cadre du Plan de relance engagé par le gouvernement, un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros à destination des associations contribuant par leurs actions à la lutte contre la pauvreté a été déployé sur deux ans.

Dans ce cadre, un appel à projets national a été lancé par le ministère de la santé et des solidarités le 24 novembre 2020, assorti d'un volet régional pour les projets régionaux et infrarégionaux.

Compte tenu de son succès et de la qualité des projets qui ont été déposés par les porteurs jusqu'au 15 janvier dernier, témoignant du dynamisme du monde associatif, la totalité de l'enveloppe, qui devait initialement être mobilisée en deux tranches annuelles successives, a été débloquée dès 2021.

Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, où 246 projets ont été déposés, l'enveloppe attribuée est de **5 677 908 euros**. Ces crédits vont permettre de financer des projets d'investissement, pour des montants de subvention compris entre 30 000 et 300 000 euros, autour de quatre priorités régionales :

- La lutte contre la précarité alimentaire ;
- L'accès aux droits et démarches d'inclusion numérique ;
- Le soutien aux familles et à la parentalité ;
- Les projets contribuant à l'insertion sociale et professionnelle en levant les freins à la mobilité des personnes en recherche d'emploi.

Les dossiers ont été instruits par les services régionaux et départementaux de l'État, réunis en un comité de sélection présidé par Joëlle Chenet, Commissaire à la lutte contre la pauvreté et par Jean-Philippe Berlemont, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

D'ores et déjà, **72 projets** ont été sélectionnés, pour un montant de **4.7 millions d'euros**, dont la moitié de projets relatifs à la lutte contre la précarité alimentaire. D'autres projets sont en cours d'instruction et seront notifiés aux porteurs d'ici le début du mois de juin.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

